

Direction des Affaires
Juridiques et Institutionnelles
Dossier suivi par : Adélaïde Reyes
Tél. 04 73 40 64 66
daji@uca.fr

Le Président de l'université Clermont Auvergne
à
Madame, Monsieur,
Membres du conseil d'administration de l'université
Clermont Auvergne

Clermont-Ferrand, le 14/02/2020

Objet : Convocation du conseil d'administration de l'université Clermont-Auvergne

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de bien vouloir assister à la réunion du conseil d'administration de l'université Clermont-Auvergne qui se tiendra le :

Vendredi 21 février 2020 à 9h00
Ecole de Droit – Salle des Actes
41, boulevard François Mitterrand
63000 CLERMONT-FERRAND

Ordre du jour :

1- Approbation du PV du CA du 13 décembre 2019

2- Informations générales

3- Questions stratégiques

3.1. Création de l'Université Clermont Auvergne, établissement expérimental : Vote du décret de création de l'établissement expérimental UCA (EEUCA), des statuts de l'EEUCA, de l'INP, de l'IUT et des instituts Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement (SVSAE), Droit, Economie, Management (DEM), Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales (LLSHS) et Sciences

3.2. Schéma pluriannuel de stratégie immobilière

3.3. Projet d'alliance européenne pour la mobilité durable «Erasmob »

3.4. Droits, Missions et Devoirs des enseignants-chercheurs

4- Délibérations opérationnelles

4.1 Ressources humaines

4.1.1. Présentation du protocole de formation des NECs

4.1.2. Présentation du dispositif d'accompagnement à l'intégration au sein de l'UCA des agents recrutés par PACTE, contrat d'apprentissage et des stagiaires BIATSS

4.1.3. Présentation de la procédure de demande d'autorisation de cumul d'activités

4.1.4. Présentation du traitement des absences temporaires des agents BIATSS

4.1.5. Politique de cédésation et d'évolution des rémunérations des agents en CDI au sein de l'UCA

4.1.6. Modification du nom de la commission éthique et déontologique de l'UCA en conseil éthique et déontologie de l'UCA

4.1.7. Composition et mission de la commission de déontologie

4.2 Formation

4.2.1. Capacités d'accueil et critères d'examen des candidatures pour le master MEEF

4.2.2. Création et tarification de Diplômes d'Université

4.3 Affaires juridiques et statutaires

4.3.1. Modification des statuts de l'UCA

4.3.2. Composition de l'équipe présidentielle

4.3.3. Compte-rendu des actes pris par le président en vertu de la délégation du conseil d'administration

4.4 Affaires Financières

4.4.1. Indemnités de mission en France et à l'étranger

4.4.2. Politique de déplacements des enseignants-chercheurs des sites territoriaux vers leur laboratoire de recherche

4.4.3. Prise en charge financière du conseiller spécial du président

4.4.4. Prise en charge financière de la vice-présidente Etudiant

4.5 Achats

4.5.1 Règles applicables aux achats de travaux, de fournitures et de services

Vous trouverez en annexe un formulaire de procuration à adresser par courrier ou à remettre en séance par le mandataire.

Le Président,

Professeur Mathias BERNARD

Par déléation,
Le Directeur Général des Services

François BAQUIS